



Fédération CFTC-Finances

✉ Bureaux 201 à 205 - 2, rue Neuve Saint Pierre 75181 PARIS Cedex 04
☎ 01.53.17.86.89 📠 01.53.17.86.90 E-mail : finances.cftc@wanadoo.fr

Paris, le 19 janvier 2010

Monsieur Dominique LAMIOT
Secrétaire Général du MINEIE et du MBCPFP
Bât. A COLBERT – Télédoc 230
139, rue de Bercy
75572 – PARIS Cedex 12

100101

Objet : application du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 .

Monsieur Le Secrétaire général.

Le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat a été publié au JO du 15 novembre 2009.

En application de ce décret, il revient donc aux ministères d'y adhérer et de sortir les textes propres à leur secteur.

Nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que dans les deux ministères financiers, ce décret soit appliqué le plus rapidement possible afin qu'ils puissent bénéficier aux agents de la catégorie concernée.

C'est un dossier sur lequel la CFTC s'est engagée à la fonction publique et qu'elle souhaite donc voir se conclure au bénéfice des agents.

Veuillez agréer, Monsieur Le Secrétaire général, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Secrétaire général

François BOS
